

CANDIDATURE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS D'UN PAYS DE L'UE EN 2E ANNÉE DE LICENCE

Vous êtes :

Un étudiant étranger d'un pays de l'Espace Economique Européen (Union européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein)

Vous devez :

1. Faire une demande de "Validation des études" pour solliciter une inscription en 2e année de Licence via **l'application de candidatures de l'UVSQ à partir du 28/02/2017**.
2. Déposez les pièces justificatives sur le site ou envoyer les par courrier au service indiqué dans l'application (UFR de rattachement du diplôme visé).

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS NON FRANCOPHONES

L'attention des candidats non francophones est attirée sur la nécessité de posséder un très bon niveau de langue française (écrite et orale) pour mener à bien des études à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
La Commission pédagogique se réserve la possibilité d'effectuer un contrôle du niveau de langue française des candidats ayant présenté un dossier de demande de validation d'études et ayant été autorisés à s'inscrire, avant d'accepter leur inscription définitive à l'Université.

